

CDG, le 01 juin 2022

M. Augustin DE ROMANET
Président Directeur Général
Siège social du Groupe ADP
Zone Roissypole
Aéroport Paris – Charles de Gaulle

Réf. : 22/CGT RY/24

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel d'Aéroports de Paris pour le **jeudi 9 juin 2022 à partir de 00h00 pour une durée indéterminée.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Augmentation générale des salaires de 6% au 1^{er} janvier 2022.
- 2) Revalorisation de toutes les grilles avec comme base l'échelon 110 au niveau du SMIC.
- 3) Réintégration de l'ancienneté dans le 13^{ème} mois et l'ICPL.
- 4) Prise en compte de l'ancienneté dans les heures majorées.
- 5) Intégration de la prime d'assiduité dans le traitement de base pour les OETAM.
- 6) Suppression du temps de présence dans le calcul de la part variable des cadres.
- 7) Revalorisation des Indemnités De Transport.
- 8) Accélération des recrutements en améliorant les pourvois de postes internes par une politique RH plus incitative et par la mise en œuvre d'un véritable plan de recrutement externe.
- 9) Amélioration des conditions de travail.



Daniel BERTONE
Secrétaire Général

Copies : DRHR
Inspection du Travail
Organisations Syndicales